

Traité d'Aix-la-Chapelle : Marine Le Pen et Dupont-Aignan veulent saisir le Conseil constitutionnel

écrit par Marcher sur des oeufs | 22 janvier 2019



Le traité franco-allemand fera-t-il l'objet d'une saisine auprès du Conseil constitutionnel ? C'est en tout cas le souhait de Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan, qui accusent le texte de violer la souveraineté de la France.

Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan, fermement opposés au traité franco-allemand signé ce 22 janvier à Aix-la-Chapelle, en Allemagne, ne désarment pas. Estimant que le texte viole la Constitution française, les deux responsables politiques ont formulé leur souhait de voir le texte faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité. Cette procédure vise à *«assurer la conformité des normes de droit à la Constitution, norme juridique suprême d'un État»*.

«Le Conseil constitutionnel doit être saisi», a tweeté la présidente du Rassemblement national en citant la tribune d'un professeur de droit public publiée le 21 janvier par Le Figaro

<http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2019/01/21/31002-20190121ARTFIG00281-le-traite-d-aix-la-chapelle-affecte-la-souverainete-nationale.php>

plaidant pour cette saisine.

Olivier Gohin, professeur à la faculté de droit de l'université Paris II-Panthéon-Assas, avait plus tôt décrié le nouveau traité. Pour lui, le fait que la France puisse «*être représentée par des politiques ou des diplomates allemands*» au Conseil de sécurité de l'ONU constituerait «*une atteinte à la souveraineté nationale*». Face à ces accusations, l'Elysée a démenti que le partage avec l'Allemagne du siège de la France au Conseil de sécurité de l'ONU figure dans le traité. Le gouvernement français fait valoir que Paris plaide simplement pour que l'Allemagne obtienne son propre siège à l'ONU.

<https://francais.rt.com/france/58264-traite-franco-allemand-marine-le-pen-nicolas-dupont-aignan-souhaitent-saisir-conseil-constitutionnel>

Note de Christine Tasin

C'est une avancée. Il faut que le Traité soit attaqué de toutes parts, et notamment au niveau de sa constitutionnalité. Mais je ne suis pas sûre que Marine et NDA aient choisi le bon angle d'attaque, le siège de la France au Conseil de Sécurité de l'ONU, même si on va effectivement vers cela, par des voies détournées.

Je pense que les axes d'atteinte à la souveraineté nationale sont suffisamment nombreux dans le texte pour que l'on puisse s'y pencher. C'est ce que nous sommes en train d'étudier ; si c'est possible nous lancerons une procédure au nom de Résistance républicaine, association qui défend notre Constitution.